

Distribution limitée

WHC-04/7 EXT.COM/5D

Paris, le 18 octobre 2004

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Septième session extraordinaire**

**Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II  
6 – 11 décembre 2004**

**Point 5D de l'ordre du jour provisoire: Suivi du Rapport périodique pour l'Asie et le Pacifique**

**RESUME**

Ce document résume les accomplissements du premier cycle de l'exercice des Rapports périodiques pour la région Asie-Pacifique et présente la stratégie et les activités de suivi mises au point par le Centre du patrimoine mondial, conformément aux deux programmes régionaux – Action Asie 2003-2009 et Patrimoine mondial – Pacifique 2009 – adoptés par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 27<sup>e</sup> session en juillet 2003 (voir document *WHC-03/27.COM/20B*, pages 22-30).

**Projet de décision : 7 EXT.COM 5D** : voir point II

Ce document a été préparé pour la 28<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (sous la cote *WHC-04/28 COM/17D*), mais n'a pas été présenté pour des contraintes de temps. Il est présenté ici dans une version mise à jour (les changements sont surlignés).

## I. Corps du document

### 1. L'exercice des Rapports périodiques en bref :

39 Etats parties d'Asie (27) et du Pacifique (12) ont participé à cet exercice. 88 biens du patrimoine mondial inscrits dans la Liste du patrimoine mondial jusqu'en 1994 (55 biens culturels et 33 biens naturels et mixtes) ont été passés en revue. 4 000 pages de rapports nationaux et spécifiques aux sites ont fait l'objet de lecture, synthèse et analyse par le Centre du patrimoine mondial, en coopération avec les organisations consultatives et les bureaux UNESCO hors Siège. Des responsables nationaux pour le Rapport périodique ont été désignés dans chaque pays, dans les domaines du patrimoine culturel et du patrimoine naturel, ce qui a permis une approche participative renforcée. Entre 2001 et 2003, cinq ateliers nationaux, sept ateliers sous-régionaux / régionaux et trois réunions avec les délégations permanentes auprès de l'UNESCO des pays de la région Asie-Pacifique ont été organisés.

### 2. A la suite de la présentation des résultats de l'exercice des Rapports périodiques au Comité du patrimoine mondial lors de sa 27<sup>e</sup> session, le Comité a adopté le *Rapport périodique de synthèse pour la région Asie-Pacifique de 2003* et les programmes régionaux "Action Asie 2003-2009" et "Patrimoine mondial-Pacifique 2009". Ces programmes sont centrés sur les objectifs suivants :

- a) Renforcement des capacités pour la préparation des dossiers de nomination et la planification de gestion des sites ;
- b) Réduction de la pauvreté et participation des communautés locales grâce à la préservation du patrimoine ;
- c) Etudes thématiques pour une Liste du patrimoine mondial plus représentative ;
- d) Dissémination de l'information sur le patrimoine mondial dans la région.

### 3. Le résultat de ce premier exercice des Rapports périodiques a été la publication, en 2004, d'un document intitulé *L'état du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique, 2003*, contenant les résumés des rapports périodiques nationaux, est en cours d'impression. Le CD-ROM a été distribué en juillet 2004. Le Centre du patrimoine mondial procède actuellement au recueil et à la numérisation des données sur les profils des pays et des sites, les modèles de documents officiels relatifs au patrimoine mondial, les meilleures pratiques et études de cas, en vue de la diffusion sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial.

### 4. En plus de ces accomplissements, l'exercice des Rapports périodiques a réussi à fournir une évaluation de l'application de la *Convention du patrimoine mondial* par les Etats parties participant à l'exercice. Il a également donné une image en temps réel de l'état de conservation et des dispositions de gestion et

de suivi des biens du patrimoine mondial en Asie-Pacifique inscrits dans la Liste du patrimoine mondial en 1994 ou avant. Enfin, il a renforcé la coopération régionale et les échanges d'information et d'expérience entre les Etats parties de la région en ce qui concerne l'application de la *Convention du patrimoine mondial* et la conservation du patrimoine.

5. Les activités de suivi du Rapport périodique pour la région Asie-Pacifique ont été définies en fonction des programmes régionaux adoptés par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 27<sup>e</sup> session, compte tenu des commentaires et recommandations exprimés par les Etats parties de la région Asie-Pacifique.

6. L'approche en plusieurs phases figurant ci-dessous a été adoptée :

<i>Activité de suivi</i>	<i>Calendrier</i>
<b>PHASE I</b>	
1. Distribution de la version CD-ROM du Rapport périodique.	<b>Juillet 2004</b>
2. Dissémination de l'information recueillie à l'occasion du rapport périodique sur le nouveau site Internet du Centre du patrimoine mondial, y compris profils des pays et des sites, modèles des Listes indicatives, dossiers de nomination, demandes d'assistance internationale, plans de gestion des sites, plans de gestion de visiteurs, présentation des meilleures pratiques et d'études de cas de conservation et de gestion de biens du patrimoine mondial.	<b>2004-2005</b>
3. Lancement du Programme du Patrimoine Mondial pour le Pacifique (Patrimoine Mondial – Pacifique 2009), Nouvelle-Zélande	<b>17-22 Octobre 2004</b>
4. Distribution de la version papier du Rapport périodique	<b>Début 2005</b>
5. Organisation de l'atelier sous-régional de suivi en Asie méridionale (Pakistan)	<b>Début 2005</b>
6. Organisation d'atelier sous-régional de suivi en Asie centrale (Kazakhstan)	<b>Printemps 2005</b>
7. Organisation d'ateliers sous-régionaux de suivi en Asie du sud-est et du nord-est.	<b>2005</b>
<p>La stratégie adoptée au cours de cette phase est centrée sur la dissémination de l'information recueillie durant le premier Rapport périodique, et sur l'identification des besoins sous-régionaux ou nationaux à traiter en priorité.</p> <p>La phase I concernera aussi les besoins des Etats parties pour l'identification d'indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial ainsi que l'établissement de systèmes de mesure qui seront ensuite appliqués lors du cycle suivant de Rapports pour cette région.</p>	

<p><b>PHASE II</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Exécution des plans d'action nationaux et sous-régionaux définis lors des ateliers sous-régionaux, et touchant en particulier : <ol style="list-style-type: none"> <li>a) La révision des déclarations de valeur, avec réexamen et révision éventuelle des limites de site et des zones de gestion ;</li> <li>b) La révision des Listes indicatives pour mieux répondre aux objectifs de la Stratégie globale ;</li> </ol> </li> <li>2. Organisation d'ateliers de formation pour renforcer les capacités de conservation et de gestion dans la région, ainsi que d'études thématiques destinées à identifier de nouveaux types de patrimoine mondial, par le Centre du patrimoine mondial, en coopération avec les bureaux UNESCO hors Siège, les organisations consultatives, les institutions régionales et les principales ONG internationales dans le domaine de la conservation.</li> </ol> <p>La stratégie adoptée au cours de cette phase met l'accent sur le renforcement des capacités des autorités locales et nationales impliquées dans la conservation et la gestion du patrimoine mondial. L'évaluation des activités opérationnelles entreprises durant cette phase sera l'un des indicateurs de performance des deux programmes régionaux du patrimoine mondial pour la région.</p>	<p><b>2006-2007</b></p>
<p><b>PHASE III</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préparation du prochain Rapport périodique au Comité du patrimoine mondial, en consultation avec les responsables nationaux, les gestionnaires de site concernés et les organisations consultatives ;</li> <li>2. Evaluation des résultats des programmes régionaux du patrimoine mondial.</li> </ol> <p>La stratégie adoptée au cours de cette phase prend en compte les résultats de la deuxième phase pour élaborer des recommandations pour le prochain cycle de Rapports périodiques pour la région.</p>	<p><b>2007-2008</b></p> <p><b>2009</b></p>

## II. **Projet de décision**

### **Projet de décision : 7 EXT.COM 5D**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Programmes régionaux en faveur des Etats parties de la région Asie-Pacifique, en réponse aux besoins prioritaires identifiés au cours de l'exercice de rapport périodique pour la région ;*
2. *Remercie le gouvernement japonais du soutien apporté à la publication du document « L'état du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique » ;*
3. *Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport sur les résultats des réunions sous-régionales et autres activités prévues en 2004 et 2005 dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes « Action Asie 2003-2009 » et « Patrimoine mondial – Pacifique 2009 », pour examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 30e session en 2006.*